

## Procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025

La séance débute à 10h00.

Ce conseil devait avoir lieu le mardi 09 décembre à 14h00 mais une obligation de M. le Maire aux mêmes dates et heures obligea à reporter celui-ci.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maguy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC  
Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

- Gestion de l'eau avec l'Agglo.

M. le Maire fait un historique complété par les dernières informations en sa possession.

- Travaux de l'église.

L'assurance refuse de prendre en charge la totalité du coût des travaux, elle ne remboursera que la pose des tirants qui empêcheront les murs de s'écarter.

Ces tirants seront mis en place début 2026.

- Travaux de la salle polyvalente.

Ces travaux sont pris en charge par l'assurance mis à part la franchise.

La commune attend la réception de la facture d'acompte pour la faire parvenir à l'assurance qui la prendra en charge. Les travaux pourront alors commencer.

- Prise de délibération et convention de mise à disposition d'un agent.

Pour certains travaux dans la commune, un agent seul ne suffit pas. Il convient donc de lui adjoindre de l'aide.

Les communes de Rieux en val et d'Arquettes en val ont donc convenu de mettre mutuellement leur employé municipal respectif à disposition de l'autre lorsque les tâches dans une commune réclameront deux personnes.

Pour cela, une convention de mise à disposition du personnel communal va être passée.

Une délibération est nécessaire pour acter cela.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

- Délibération pour mise en œuvre 25% du budget.

Le budget 2026 doit être voté après les élections de mars 2026.

Une délibération est requise afin de pouvoir utiliser, avant budget, 25% du budget 2025 afin de régler, si besoin, des travaux décidés en 2025 mais terminés en début d'année 2026.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

- Taille des arbres dans le village.

Certains arbres, dans le village, deviennent dangereux de par leur ramure ou leur âge. Il faut donc soit les tailler soit même les abattre. Les cyprès du cimetière sont dans ce cas. Mises au courant de cette perspective, certaines personnes ont manifesté leur désapprobation.

Si des propriétaires refusent l'abattage d'arbres dangereux, il leur sera demandé une décharge exonérant la commune de toute responsabilité.

- Questions diverses

Des problèmes relationnels apparaissent au sujet des clefs de la salle polyvalente.

Trop d'excès ayant eu lieu par le passé, il convient de régulariser les choses.

Les clefs seront mises à disposition au moment de la signature de la convention (obligatoire) par toute personne (y compris celles du village) réservant la salle. Il n'y aura pas d'exception.

Carcassonne Agglo a lancé un Projet Educatif de Territoire.

L'APAVE est venu faire sa vérification annuelle de sécurité. Certains jeux de l'aire d'enfants sont à remplacer rapidement et une clôture est à prévoir.

Une annonce va être envoyée aux communes de l'Aude afin de proposer les anciens lampadaires à la vente.

Si des habitants de la commune sont intéressés, ils seront bien entendu prioritaires.

Un problème reste en suspens : que faire du podium ?

Un problème administratif est arrivé au SIVOM et a impacté son fonctionnement.

Il est désormais en passe d'être résolu.

Le conseil se termine à 12h40.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

